

Dossier provisoire de demande d'aide européenne PDRM - FEADER 2014/2020

Les entreprises en difficulté ne peuvent bénéficier de fonds européens

Où faire parvenir votre dossier de demande d'aide ?	Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) Direction des Fonds Européens (DFE) 165- 167 Route des Religieuses - 97200 FORT-DE-FRANCE Tél : 05 96 59 89 00
---	---

PARTIE 1 ACCUSE DE RECEPTION

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

➤ Pour les personnes morales

Votre raison sociale :

Votre appellation commerciale : *(le cas échéant)*

Nom et Prénom du représentant légal :

Date de naissance :

Nationalité :

Fonction du représentant :

Responsable du projet :

➤ Pour les personnes physiques

Cochez la case appropriée :

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Nationalité :

➤ Coordonnées du demandeur

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone *(fixe et portable)* :

Mail :

➤ **Forme juridique**

Vous êtes : ☐ Entreprise existante ☐ Entreprise à créer ☐ Association
☐ Coopérative ☐ Etablissement public ☐ Collectivité

➤ **Taille de l'entreprise¹**

☐ Grande entreprise ☐ Moyenne entreprise
☐ Petite entreprise ☐ Microentreprise

➤ **L'intitulé du projet**

➤ **Si procuration**

Le représentant légal donne procuration à :
Pour l'ensemble des démarches administratives.

Signature du mandant :

Signature du mandataire :

1

- **Dans la catégorie des PME** (Annexe I (Art 2) du règlement (UE) de la Commission n°651/2014 du 17 juin 2014) :
- **Une moyenne entreprise** est constituée des entreprises qui occupent entre 50 et 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions EUR ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions EUR.
- **Une petite entreprise** est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions EUR.
- **Une microentreprise** est définie comme une entreprise qui occupe moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions EUR.
- **Une grande entreprise** est une entreprise qui ne répond pas aux critères des PME

Conditions spécifiques

Ce dossier provisoire s'adresse aux projets dont les montages administratif et financier sont complets et dont le démarrage est prévu **avant la mise en œuvre du programme européen FEADER 2014-2020.**

Ce document est un **dossier provisoire de demande de subvention** et qui n'a qu'une **valeur informative** auprès de la Collectivité régionale.

La date précisée sur l'accusé réception du dossier provisoire de demande sur le programme FEADER 2014-2020 servira de point de départ de prise en compte des dépenses éligibles.

Cet accusé réception NE VAUT, ni ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER, ni ACCEPTATION d'ELIGIBILITE, ni PROMESSE DE PROGRAMMATION, ni ACCEPTATION DE SUBVENTION.

Au démarrage des programmes 2014-2020, la Région Martinique communiquera le dossier définitif de demande de subvention ainsi que :

- Le contenu des programmes et le document de mise en œuvre opérationnel (DOMO)
- Les règles d'éligibilité des dépenses
- Les taux d'intervention des fonds européens sollicités

➤ PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER PROVISoire

<i>Porteur de projet</i>	<i>Administration</i>
☐ Formulaire du dossier provisoire dûment complété*	☐
☐ Identification du représentant légal (copie CNI)*	☐
☐ Extrait de Kbis pour les entreprises créées*	☐
☐ Copie des statuts juridiques des entreprises*	☐
☐ Justificatif(s) des autres aides déjà obtenues ou demandées	☐
☐ Dans le cas de marchés publics, joindre tout document	☐
☐ Toutes autorisations administratives nécessaires (ou preuve de demande) : permis de construire, bail, titre de propriété...	☐

**Pièces obligatoires*

Cet accusé réception NE VAUT, ni ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER, ni ACCEPTATION d'ELIGIBILITE, ni PROMESSE DE PROGRAMMATION, ni ACCEPTATION DE SUBVENTION.

Le porteur de projet doit écrire manuellement le texte suivant :

« Je soussigné (NOM, Prénom), accepte les conditions spécifiques précisées ci-dessus : Ce dossier vaut date de départ de prise en compte des dépenses éligibles, sous couvert du contenu des programmes validés par la Commission européenne mais ne vaut ni attestation de dépôt de dossier, ni acceptation d'éligibilité, ni promesse de programmation, ni acceptation de subvention »

La demande de subvention définitive ne pourra être faite qu'au démarrage du programme FEADER 2014-2020.

Fait à :

Le :

**Signature du représentant légal ou de son
mandataire :**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception :

Le

A

Cachet de CTM

Dossier provisoire de demande de subvention PO FEADER 2014/2020

Les entreprises en difficulté ne peuvent bénéficier de fonds européens

PARTIE 2 DOSSIER PROVISoire



IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET (individuel ou entreprise)

NOM ou RAISON SOCIALE :

PRENOM :

ADRESSE :

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

NOM :

PRENOM :

SOCIETE et ADRESSE:

MAIL :

TELEPHONE :

DESCRIPTIF DU PROJET

Localisation du projet

☐ Identique à la localisation du demandeur

Sinon, veuillez saisir l'adresse du projet :

Code postal :

Commune :

Nature et descriptif succinct du projet :

(Faire mention de l'impact attendu sur l'emploi, l'économie, l'égalité hommes/femmes, le recours aux NTIC et à des procédés innovants)

➤ **Types d'Opérations** (cochez la case correspondant à la mesure sollicitée)

Mesure 3 : Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires.

- ☐ 3.1.1 - Aide à la participation à des démarches de qualité
- ☐ 3.2.1 - Promotion des produits faisant l'objet d'un régime de qualité alimentaire

Mesure 4 : Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des industries agro-alimentaires et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier.

- ☐ 4.1.1 - Modernisation des exploitations agricoles
- ☐ 4.2.1 - Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles relevant de l'annexe 1 du traité
- ☐ 4.3.2 - Création et rénovation de voiries rurales et forestières et aménagements fonciers
- ☐ 4.4.1 - Investissements non productifs agro-environnementaux

Mesure 5 : Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention.

- ☐ 5.1.1 - Prévention des conséquences des catastrophes naturelles et événements catastrophiques
- ☐ 5.2.1 - Reconstitution du potentiel d'exploitation

Mesure 6 : Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises.

- ☐ 6.1.1 - Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)
- ☐ 6.2.1 - Aide à la création et au développement des micros et petites entreprises non agricoles en zone rurale
- ☐ 6.3.1 - Accompagnement du développement des petites exploitations
- ☐ 6.4.1 - Diversification des activités économiques vers des activités non agricoles

Mesure 7 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales.

- ☐ 7.1.1 : Plan de gestion et de protection des espaces agricole et naturels
- ☐ 7.3.1 : Investissement dans les infrastructures de haut-débit et l'accès à ces infrastructures
- ☐ 7.5.1 : Promotion et développement des activités touristiques
- ☐ 7.6.1 : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

Mesure 8 : Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts.

- ☐ 8.2.1 : Mise en place de systèmes agroforestiers
- ☐ 8.4.1 : Réparation des dommages causés aux forêts par les incendies de forêts, les catastrophes naturelles et les événements catastrophiques
- ☐ 8.5.1 : Renforcement des fonctions environnementales et de la résilience des écosystèmes forestiers
- ☐ 8.6.1 : Amélioration de la valeur économique des forêts
- ☐ 8.6.2 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles

Mesure 11 : Agriculture biologique.

- ☐ 11.1.1 : Aide à la conversion à l'agriculture biologique
- ☐ 11.2.2 : Aide au maintien de l'agriculture biologique

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques.

- ☐ 13.1.1 : Indemnité compensatoire aux handicaps naturels en zones de montagne
- ☐ 13.2.1 : Indemnité compensatoire aux handicaps naturels en zones autres que montagne soumises à des contraintes naturelles

☐ **Assistance technique**

LE CALENDRIER PREVISIONNEL D'EXECUTION

Date prévisionnelle de début de projet :

Date prévisionnelle de fin de projet :

MONTANT DU PROJET (HT et TTC)

Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Devis joint
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
Coût total du projet			

Le :

A :

Signature du représentant légal
(ou mandataire)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception :

Le

A

Cachet de CTM